

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 18 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-135

OBJET : Désignation de 2 représentants de l'Etablissement Public Territorial au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) de la ville de Saint-Maur-des-Fossés suite à la démission de deux conseillers territoriaux

Membres en exercice	90
Présents titulaires	73
Représentés	13
Absents	4

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	0
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CAEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Nicole CERCLEY, Monique FACCHINI représentée par Catherine CHETARD, Marie KENNEDY représentée par Valérie ZELIOLI, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Yoann RISPAL, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON

Absents :

Christian CAMBON, Nassim LACHELACHE, Régis PIO, Jean-François VOIGT

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20180108-D17-135-DE Date de télétransmission : 08/01/2018 Date de réception préfecture : 08/01/2018
--

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

OBJET : Désignation de 2 représentants de l'Etablissement Public Territorial au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) de la ville de Saint-Maur-des-Fossés suite à la démission de deux conseillers territoriaux

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5219-2 et l'article 5219-5 VIII

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment ces articles L 421-6 et R 421-1-1

VU la délibération n°D17/99 en date du 25 septembre 2017 approuvant le rattachement de l'Office Public de l'Habitat de Saint-Maur-des-Fossés,

CONSIDERANT que, par la délibération, susvisée, le nombre de représentants la collectivité a été fixé à six,

CONSIDERANT les démissions des conseillers territoriaux Monsieur Philippe CIPRIANO et Madame Agnès CARPENTIER, précédemment désignés comme représentant du Territoire au sein du conseil d'administration de l'OPH de Saint-Maur-des-Fossés,

CONSIDERANT que parmi les représentants de l'établissement public territorial du conseil d'administration de l'OPH, figurent au moins pour moitié, des membres issues de la commune d'origine de rattachement initiale, dès lors que plus de la moitié du patrimoine se situe sur son territoire,

VU les propositions de la commune de Saint-Maur-des-Fossés,

DELIBERE

DESIGNE en tant que représentant de l'Etablissement Public Territorial au sein du conseil d'administration de l'Office Public d'Habitat de Saint-Maur-des-Fossés,

- Rosa JURADO
- Nadia LECUYER

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20180108-D17-135-DE
Date de télétransmission : 08/01/2018
Date de réception préfecture : 08/01/2018

AUTORISE le Président du Conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution du changement de rattachement,

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20180108-D17-135-DE
Date de télétransmission : 08/01/2018
Date de réception préfecture : 08/01/2018